Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20261110-1642026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 novembre 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**
L'An deux mil vingt-six, le 9 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°5), Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusés : Alexis CARRIC, Pierre CHAPON, Sonia TEXIER, Marie GALVEZ, Fabien ORINEL, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Danièle ESNAULT

Procurations : Alexis CARRIC à Michèle BACHELOT, Pierre CHAPON à Danièle ESNAULT, Sonia TEXIER à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Marie GALVEZ à Mathieu WIDLOECHER, Fabien ORINEL à Donatien WATREMEZ, Anna RUIZ à Dienaba FONDO

164/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026 RÉSEAU TERRITOIRE ACCUEILLANT 35 – CHARTE – VALIDATION

Madame Hélène AMOURIAUX-PICARD, Adjointe à la solidarité, santé, personnes âgées et au logement social expose :
Le réseau des territoires accueillants 35 (RTA 35) est un réseau qui soutient et approuve des initiatives pour l'accueil et la solidarité sur les territoires bretons. Ce réseau a été formé pour répondre à la précarité grandissante des personnes exilées et pour promouvoir une vie digne pour tous les habitants. Les actions du RTA 35 incluent l'hébergement, la nourriture, l'éducation, la santé, la mobilité et l'intégration dans le tissu social. Le réseau a également participé à des mobilisations pour l'ouverture d'un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés et a soutenu des initiatives pour l'accueil des personnes exilées.
Une Charte a été rédigée par le RTA 35. Elle vise à permettre la participation, selon ses statuts, à la mise en œuvre de la Charte de la Conférence Départementale des Collectivités, Associations et Réseaux Accueillants d'Ille-et-Vilaine et le soutien à la réalisation des objectifs portés par le réseau adhérent à cette Charte.
Cette Charte stipule dans son écriture de septembre 2023 les éléments d'orientation suivants :
"La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme pour toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat ainsi que le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays". Sur nos territoires, tous, nous côtoyons des personnes exilées qui survivent dans des conditions indignes. Comme partout ailleurs, nous sommes confrontés à une précarité grandissante de l'ensemble de la population et à une aspiration à plus de justice sociale. Cette profonde détresse est d'autant plus accrue pour les personnes exilées, du fait de leur difficulté d'accès aux droits.
Les collectivités peuvent agir et élaborer des solutions en fonction de la situation locale sur :

- Le logement
- L'intégration (école/famille)
- La régularisation

Le conseil municipal peut désigner un élu référent sur ces questions auquel peuvent s'adresser associations de la commune et ou simples citoyen et citoyenne en relation avec les CCAS et autres administrations.
Depuis plusieurs années la commune de Chavagne mène des actions en lien avec le RTA35.
Il est proposé au Conseil municipal de valider la charte et d'intégrer le Réseau Territoire Accueillant 35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE la charte du RTA 35 ;**
- **DECIDE d'intégrer le RTA 35 ;**
- **AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Danièle ESNAULT